

Conférence de Paiements Canada

Allocution de la première dirigeante sur les priorités de la SADC en matière de technologies financières

26 avril 2022

Notes d'allocution de Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Introduction

Je suis ravie de participer à cette conférence de Paiements Canada, en compagnie de mes homologues d'organismes de réglementation et du secteur financier.

C'est l'occasion de parler d'innovations numériques : des occasions qui s'offrent à nous, des défis à relever et de nos priorités respectives.

Comment le rappellent Ron et Peter, nos priorités sont intimement liées.

Nous travaillons en étroite collaboration, pour que le cadre de réglementation laisse cours à l'innovation numérique tout en assurant une gestion prudente des risques, aussi bien pour les consommateurs que pour le système financier.

Objectifs et rôles

En ce qui a trait au système financier, qui comprend l'écosystème des paiements, nous partageons les objectifs suivants :

- La stabilité
- L'innovation et la libre concurrence
- La protection des consommateurs et efficacité
- La sécurité

Ron nous a parlé du but premier de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* et de la surveillance qu'exerce la Banque du Canada, soit *donner l'assurance aux consommateurs qu'ils peuvent faire leurs opérations financières en toute confiance*.

À titre d'assureur-dépôts, la SADC a un rôle connexe, mais distinct : *rassurer les déposants* quant à la protection de leurs épargnes détenues auprès de ses institutions membres.

- Les consommateurs ont ainsi l'assurance qu'ils peuvent *effectuer leurs opérations financières* en toute quiétude et que leurs épargnes durement gagnées sont protégées. Ils y auront toujours accès pour effectuer leurs paiements et couvrir leurs dépenses : frais de subsistance, mise de fonds, coûts de transport, droits de scolarité, voyage, etc.
- L'assurance-dépôts est l'un des piliers de la stabilité financière. Quand les consommateurs ont l'assurance que leur argent est en sécurité, ils peuvent dormir tranquilles.
 - On sait bien ce qui peut arriver quand les gens se font du souci pour la stabilité des institutions auxquelles ils confient leurs épargnes : la panique monte et ils retirent leur argent, ce qui peut mener à une ruée bancaire et à une augmentation de l'instabilité financière. On l'a vu par le passé et on l'observe actuellement, dans le contexte d'instabilité engendrée par la guerre en Ukraine.
 - Toutes les institutions de dépôts fédérales sont membres de la SADC. C'est fondamental pour soutenir la confiance des consommateurs et, par ricochet, la stabilité du secteur bancaire canadien et du système financier dans son ensemble.

Priorités

Dans ce contexte, j'aimerais attirer votre attention sur trois priorités de la SADC en ce qui a trait à l'innovation financière.

1. Aider les consommateurs à comprendre la protection d'assurance-dépôts

- Les innovations financières profitent aux consommateurs, qui ont au bout des doigts toute une panoplie de produits et services.
- La protection n'est toutefois pas la même pour tous les produits. Certains ressemblent à des produits de dépôt, alors qu'ils n'en sont pas. Les risques peuvent donc différer grandement d'un produit à l'autre.
- Nous **sensibilisons le public** au moyen de campagnes publicitaires et maintenons une forte présence sur le Web.
- De plus, nous travaillons avec l'ACFC à accroître la **littératie financière** au pays, et collaborons avec nos institutions membres pour renseigner les consommateurs sur l'importance de l'assurance-dépôts.
- Enfin, nous avons des règles en place qui **interdisent à quiconque**, notamment aux fournisseurs de services de paiement et aux sociétés de technologies financières, **de faire des déclarations fausses ou trompeuses** au sujet de la protection de la SADC.

2. Anticiper les innovations

- Compte tenu de la multiplication des produits, fournisseurs de services et canaux de distribution, nous continuons à anticiper et à agir de manière proactive en ce qui concerne la *protection des dépôts* et la *sensibilisation du public*.
- Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, nous travaillons main dans la main avec les organismes de réglementation pour que le cadre du secteur financier canadien laisse cours à l'innovation, à l'appui de la consommation et de l'économie, tout en protégeant les déposants et en veillant à la stabilité financière.

3. Faire évoluer nos processus

- Tout comme Paiements Canada travaille à la modernisation des paiements, nous transformons nos processus, en innovant et en tirant parti des nouvelles technologies, pour répondre aux besoins de la population.
- Nous menons actuellement un projet de modernisation du *remboursement des dépôts*, qui nous permettra de rembourser les Canadiennes et les Canadiens encore plus rapidement, advenant la faillite d'une institution membre, d'une manière qui réponde aux attentes de la population dans une économie numérique.